

Près de 500 000 ménages français se sont exclus d'eux-mêmes du recours au crédit à la consommation en 2011 !

Empruntis.com dresse le bilan de l'année 2011 sur l'activité du crédit à la consommation avec son œil privilégié de courtier leader du secteur. Or, ce premier bilan révèle l'inquiétude élevée des Français.

En effet, la demande de crédits à la consommation sur le site empruntis.com se répartit de façon stable depuis 2009 à l'exception du crédit renouvelable (revolving) qui subit une forte baisse de près de 50% en deux ans en raison principalement de la mise en œuvre de la loi Lagarde. (Pour rappel, la loi Lagarde oblige tous les organismes de crédit à proposer pour une somme supérieure ou égale à 3000€ un prêt personnel en parallèle du crédit revolving. Les prêts personnels bénéficiant outre des taux bien plus bas que ceux de crédits renouvelables d'une durée définie en début de prêt et d'une mensualité fixe, ils présentent bien plus d'avantages que les crédits renouvelables).

Les campagnes d'avertissement qui ont accompagné la loi Lagarde ont à l'évidence porté leurs fruits.

Les demandes concernent donc, et de façon constante depuis trois ans, le financement d'un véhicule (57%), puis le prêt personnel (27%) et les crédits destinés aux travaux dans son habitation (10%).

Le montant moyen de la demande est très stable autour de 12 000 euros, de même que la durée moyenne demandée 40 mois.

La surprise vient de la moyenne des revenus des demandeurs qui grimpe considérablement sur les crédits classiques amortissables, pour atteindre 4600 euros, dépassant largement le record de l'année 2009 de 10% à 4200€ !

« Il ne fait aucun doute que les français diffèrent d'ores et déjà certains de leurs projets. La surprise, c'est qu'inquiets du contexte économique, ils s'excluent d'eux-mêmes du recours au crédit à la consommation. L'augmentation des revenus des demandeurs indique que malgré des conditions de crédit toujours très favorables, une partie de la population pourtant relativement aisée préfère s'abstenir de tout recours à l'emprunt avec l'impact qu'on connaît sur la consommation des ménages. » Déclare Maël Bernier, porte-parole du groupe empruntis.com.